



REPUBLIQUE FRANCAISE

SOUS-PREFECTURE DE GRASSE

SER-CEDESACTIIONSDE
L'ETAT

AFFAIRE SUIVIE PAR:
MME LONGHIIPF
tél 04 92 42 32 65

Grasse, le 11 août 2006

CR CLIS VALSUD
PEYMEINADE

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE
du site de traitement de déchets verts et de drêches de parfumerie
Quartier PICCOURENC à PEYMEINADE

La Commission Locale d'Information et de Surveillance du site de traitement de déchets verts et des drêches de parfumerie situé au quartier Piccourenc à PEYMEINADE s'est réunie à la sous-préfecture de GRASSE, le vendredi 7 Juillet 2006, à 11 heures, sous la présidence de M. Daniel FACCENDA, représentant M. Claude SERRA, Sous-Préfet de Grasse.

L'ordre du jour était le suivant:

- Bilan de l'activité 2005.
- Difficultés techniques.
- Avancement des travaux engagés
- Relations avec le voisinage.
- Questions diverses.

Conformément aux dispositions du décret 93-1410 du 29 décembre 1993, l'exploitant a fourni un dossier d'information aux membres de la Commission Locale d'Information et de Surveillance.

M. FACCENDA remercie les membres de la CLIS de leur présence et leur soumet le compte rendu de la précédente réunion. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté.

M. Gérard VIAL, Président de la Société OREDUI donne l'information suivante: l'exploitation du site a été transférée à la Société VALSUD appartenant au groupe VEOLIA PROPLETE. Il présente M. Michel PLAZI responsable sur le site de PEYMEINADE.

1- BITAN de l'ACTIVITE:

Le tonnage réceptionné, sur l'ensemble de l'année 2005, a connu une nette diminution de l'ordre de 42 % par rapport à l'année 2004 : -

- le tonnage des drêches a augmenté de 10 %
- celui des végétaux a diminué de 76 %

Il convient de noter que le tonnage total reçu est conforme à celui prescrit par l'arrêté préfectoral d'exploitation du 20 juin 2000.

M. PLAZI indique que la méthode d'exploitation a été modifiée, notamment dans l'objectif de réduire les nuisances générées par la fermentation des matières traitées.

Afin de prévenir les risques d'incendie, une vérification de tous les extincteurs a été effectuée et il es! procédé, avant la période estivale, à un débroussaillage systématique des abords du site.

2 - AVANCEMENT DES TRAVAUX ENGAGES:

Des études ont été commandées et des travaux engagés sur le site d'exploitation : -L'agrandissement du site: préalablement à l'installation de nouvelles constructions, l'111e étude du sol d'assiette a été réalisée.

-Une étude a également menée afin de déterminer les moyens d'optimiser le compostage des drèches de parfumerie.

-L'exploitant a entamé les procédures destinées à la mise en place d'un système-qualité.

3 - RELATIONS AVEC LE VOISINAGE:

La volonté de communication exprimée par l'exploitant et la prise en compte, dans la gestion du site de mesures liées à la protection de l'environnement, reçoivent un accueil favorable de la part des riverains et favorisent les bonnes relations .

./.

4 - QUESTIONS DIVERSES:

-En réponse à la question du traitement des déchets qui se présentent sous forme de poudres contenues dans les drèches, M PLAZI précise aux membres de la CLIS que, s'agissant de matières volatiles, leur introduction ,sur le site, en a été interdite.

- Les eaux de traitement propres au site de PICCOURENC sont récupérées par la Société Sud Est Assainissement qui les achemine, pour transformation, vers d'autres sites.

-Les représentants des associations présentes relèvent le problème du charroi important, sur la route qui dessert le site, tout en reconnaissant que ce trafic n'est que partiellement généré par l'activité de la Société VALSUD.

ils précisent que cette voie qui dessert un quartier résidentiel supporte le passage de 60 à 70 camions par jour, ainsi que celui de nombreux véhicules de tourisme et n'est pas sans poser des problèmes de sécurité.

S'agissant d'une route mitoyenne entre Grasse et Peymeinade, les représentants de ces deux communes prennent note de la préoccupation exprimée.

-La proposition d'une visite de l'installation est retenue par les membres de la CLIS.

En conclusion, M.F ACCENDA remercie les membres de la CLIS de leur participation active à cette séance et, se félicite du dialogue serein et constructif *qui s'est* instauré qui a *permis* à la Commission d'assurer, pleinement, son rôle d'information et d'échange.

La prochaine réunion se tiendra en mairie de PEYMEINADE. Comme convenu, elle sera précédée d'une visite du Site de PICCOURENC.

Le Président

POUR LE SOUS-PREFET

El. 1 --
DANIEL ACCENDA



CL.I.S. du site de traitement de déchets verts et de drêches de parfumerie au Quartier: «
PICCOURENC » à Pevmeinade.
Réunion du 7 juillet 2006

Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes
Direction des Actions Interministérielles
MAE
Centre Administratif Départemental
06286 NICE cédex 3

Monsieur le Directeur Régional
de l'Industrie de la Recherche et de l' Environnement
Groupe de Subdivisions des Alpes-Maritimes
NICE - Leader - Tour Hermès
64-66 Route de Grenoble
06200 NICE
(à l'attention de Mselle BUISSON)

Madame la Directrice des Affaires Sanitaires et Sociales
Centre Administratif Départemental
B.P.3061
06202 NICE Cédex 3
(à l'attention de M. Gilbert FONTES)

Monsieur le Maire de Grasse
Hôtel de ville
06130 GRASSE
(à l'attention de M. François REYNE)

Monsieur le Maire de Peymeinade
Hôtel de ville
06530 PEYMEJNADE
(à l'attention de M. LAPIERRE)

Société Sud Est Assainissement Services
Route de La Gaude BP 153
06803 CAGNES SUR MER
(à l'attention de M PLAZI)

Société OREDUI- SEAS
Zone Industrielle des Bois de Grasse
06130 GRASSE
(à l'attention de MM. Gérard VIAL
Laurent ELINEAU-)

Monsieur le Président de l'Association «
GRASSE ENVIRONNEMENT»
54, chemin du Lac
Le Plan
06130 GRASSE Le Plan
(à l'attention de M. VINCIGUERRA)